



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **30 avril 2018**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

Crédit d'engagement de 420'000 F, pour la réfection de la chaussée, l'aménagement d'un éclairage public et la réhabilitation du collecteur EP, Chemin Jaques-Rutty

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

De réaliser les travaux de réfection du chemin Jaques-Rutty, l'aménagement de l'éclairage public et la réhabilitation du collecteur EP.

-D'ouvrir au maire un crédit de 420 000 F destiné à ces travaux selon le devis général du 11 avril 2018 ci-joint, se décomposant comme suit :

Coût des travaux 252 000 F

Eclairage public 23 800 F

Honoraires 76 500 F

Frais divers et imprévus 65 000 F comprenant :

les frais de cadastration, les mesures spéciales DGAN, l'huissier, les analyses HAP et les carottages, les frais d'héliographie, les imprévus.

Total TTC : 417 300 F arrondi à 420 000 F.

-D'amortir la dépense de 420 000 F comprenant le crédit d'étude de 50 000 F voté le 11 décembre 2017, en 30 ans la première fois en 2019.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 19 juin 2018.

Vandœuvres, le 10 mai 2018

La présidente du Conseil municipal
Ariane de LISLE-SARASIN